



# **PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**



**Séance du 30 janvier 2013**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

Séance du 30 janvier 2013

---

### ORDRE DU JOUR

- |                    |          |   |
|--------------------|----------|---|
| M. le Maire        | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité.   |
| M. TRON            | 1° -     | Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces publics - Programme 2013   |
| Mme OLESINSKI      | 2° -     | Equipements et travaux divers concernant les espaces verts – Programme 2013.  |
| M. KOENIG          | 3° -     | Equipements et travaux divers concernant le Pôle Propreté Urbaine - Programme 2013.   |
| M. BELHADDAD       | 4° -     | Réhabilitation de la patinoire et développement d'activités annexes - Avenant à bail à construction   |
| Mme FRITSCH-RENARD | 5° -     | Emplois d'avenir.   |
| M. BELHADDAD       | 6° -     | Attribution d'une subvention à l'Association Metz Marathon.   |
| Mme MEDOC          | 7° -     | Financement de l'événementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme.   |
| M. FONTE           | 8° -     | Attribution d'une subvention à l'Association du Livre à Metz pour l'année 2013.   |
| M. FONTE           | 9° -     | Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'année 2013.   |
| Mme BORI           | 10° -    | Convention entre le CCAS et la Ville de Metz - Aide au paiement des frais de restauration scolaire  |
| Mme BORI           | 11° -    | Dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des établissements privés sous contrat d'association.  |
| Mme KAUCIC         | 12° -    | Point d'accès au Droit – Adhésion au Comité Départemental de L'Accès au Droit.  |
| M. KOENIG          | 13° -    | Renouvellement pour l'année 2013 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi.        |
| M. NZIHOU          | 14° -    | Programme d'opérations dans des édifices classés – Travaux de restauration à l'Eglise Notre-Dame et travaux de strict entretien dans les Monuments Historiques. |
| Mme OASI-SCHAEFER  | 15° -    | Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette.   |
| Mme BRESSON        | 16° -    | Avis relatif à la vente de la Synagogue désaffectée de Bitche par le Consistoire Israélite de la Moselle.   |

- |                 |   |
|-----------------|---|
| M. TOULOUZE     | 17° - Garantie d'emprunt accordée à la SPL SAREMM – ZAC des Coteaux de la Seille.   |
| M. TOULOUZE     | 18° - ZAC des Coteaux de la Seille – Avenant à la convention de concession d'aménagement entre la Ville de Metz et la SAREMM.   |
| M. NZIHOU       | 19° - Vente d'une emprise foncière, rue du Chanoine Morhain à Metz-Borny.   |
| M. LIOGER       | 20° - Modification des statuts de Metz Métropole en vue de la prise de la compétence facultative « création, gestion et entretien de randonnées dans le cadre du Plan Départemental de Promenade et de Randonnée (PDIPR). |
| Mme DE OLIVEIRA | 21° - Signature d'une convention de partenariat relative aux modalités de collecte, ramassage et traitement de différentes sortes de bouchons pour l'Association « Vivre avec le Syndrôme d'Ehlers-Danlos » (SED).        |
| M. SCHUMAN      | 22° - Nuit Blanche 5 – Modification d'une participation financière.   |
|                 | 23° - Questions orales.   |

---

**Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le mercredi 30 janvier 2013, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 24 janvier 2013.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaients présents :**

**M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (arrive au point Divers 1), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (arrive au point Divers 1), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice (arrive au point Divers 1), Mme SAADI Selima (arrive au point 5), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (arrive au point Divers 1), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane (arrive au point Divers 1), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.**

**Absents ayant voté par procuration :**

**M. SCUDERI Thomas (procuration à M. LIOGER)  
Mme DUPONT Laure (procuration à Mme BORI)  
M. KHALIFE Khalifé (procuration à M. THIL)**

Mme LEBLAN Brigitte (procuration à M. DARBOIS)  
Mme GANGLOFF Catherine (procuration à Mme SALLUSTI)  
Mme STEMART Anne (procuration à M. ALDRIN)  
M. TOULOUZE Jean-Michel (procuration à M. KOENIG)  
Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (procuration à Mme NICOLAS)  
Mme SAADI Selima (procuration à Mme PALLEZ)

Absent non excusé : ./.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

---

**POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme COLIN-OESTERLE pour une proposition de motion sur les suppressions d'enseignants et d'administratifs dans l'Académie de Nancy-Metz.

**Motion relative aux suppressions d'enseignants et d'administratifs dans l'Académie de Nancy-Metz.**

---

Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, rapporteur expose :

Alors que conformément aux annonces du gouvernement, l'ensemble des académies voit le nombre d'enseignants augmenter, le Ministère de l'Education Nationale vient de faire connaître le sort réservé à l'Académie de Nancy-Metz pour la rentrée 2013, seule académie métropolitaine à se voir amputée de 76 postes d'enseignants et 8 postes administratifs, soit 84 postes au total.

Dès lors la Ville de Metz sera directement impactée par cette décision.

Notre Région et notre Ville, déjà durement touchées par la crise, se voient donc réserver un traitement tout à fait discriminatoire.

En effet, 60.000 créations de postes sont annoncées, dont 8281 créations nettes d'enseignants pour la rentrée 2013 ; il est donc tout à fait anormal que nos enfants ne bénéficient pas de cette mesure.

Le Conseil Municipal de Metz demande donc solennellement au Ministre de l'Education Nationale de revenir sur cette décision injuste au regard du traitement réservé à toutes les autres académies quelle que soit leur situation démographique, et de ne pas réserver un sort particulier aux enfants de notre territoire messin.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire propose d'amender la motion de la manière suivante :

---

Alors que conformément aux annonces du gouvernement, l'ensemble des académies voit le nombre d'enseignants augmenter, **contrairement aux deux quinquennats précédents qui ont vu supprimer des dizaines de milliers de postes dans l'Education Nationale**, le Ministère de l'Education Nationale vient de faire connaître le sort réservé à l'Académie de Nancy-Metz pour la rentrée 2013, seule académie métropolitaine à se voir amputée de 76 postes d'enseignants et 8 postes administratifs, soit 84 postes au total.

Dès lors la Ville de Metz sera directement impactée par cette décision.

Notre Région et notre Ville, déjà durement touchées par la crise, se voient donc réserver un traitement tout à fait discriminatoire.

En effet, 60.000 créations de postes sont annoncées, dont 8281 créations nettes d'enseignants pour la rentrée 2013 ; il est donc tout à fait anormal que nos enfants ne bénéficient pas de cette mesure.

Le Conseil Municipal de Metz demande donc solennellement au Ministre de l'Education Nationale de revenir sur cette décision injuste au regard du traitement réservé à toutes les autres académies quelle que soit leur situation démographique, et de ne pas réserver un sort particulier aux enfants de notre territoire messin.

### **EXAMEN DE LA MOTION**

**Interventions de : M. THIL, Mme COLIN-OESTERLE, M. LEBEAU.**

**Après discussion et vote la motion de Mme COLIN-OESTERLE est : REFUSEE**

**Voix pour :13** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre la motion : 41** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène.

**Ne participe pas au vote : 1** M. HETHENER Alain.

**Abstention : /**

**Absent au moment du vote : . / .**

### **EXAMEN DE LA MOTION AMENDEE.**

**Après discussion et vote la motion amendée de M. le Maire est : ADOPTEE**

**Voix pour la motion amendée: 41** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène. Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre la motion amendée : ./.**

**Ne participent pas au vote : 14** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Abstention : /**

**Absent au moment du vote : ./.**

---

**DCM N°13-01-01 : Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces publics – Programme 2013 :**

M. TRON, Rapporteur, expose que dans le cadre du programme d'investissement 2013, voté par le Conseil Municipal en décembre 2012, près de 14 M€ sont consacrés aux chantiers d'aménagement et d'entretien des espaces publics de la ville, dans l'optique de les améliorer, de les compléter ou tout simplement de les entretenir, afin de répondre aux besoins d'usage des messins et d'encourager les mobilités douces.

Ces investissements recouvrent à la fois des projets d'aménagement de voiries nouvelles, des opérations de réaménagement de voiries existantes, afin qu'elles répondent à l'enjeu de la multi-modalité et de développement du réseau cyclable, des projets de mise à niveau de l'éclairage public, et des travaux d'entretien du patrimoine de voiries publiques, d'ouvrages d'art, de remparts et de murs de quais de la ville.

Avec le souci d'agir en priorité là où les besoins sont les plus urgents, les projets sont construits autour des enjeux de développement des modes doux, de confort d'usage, de sécurité, de sûreté, d'accessibilité et de développement durable. Une attention particulière est également portée à la cohérence de la qualité des espaces publics entre les quartiers et à la coordination des interventions avec celles des tiers (principalement les concessionnaires de réseaux).

- En 2013, les projets neufs d'**aménagement de voirie** démarrés en 2012 (suppression du passage à niveau de la Patrotte, réaménagement et sécurisation de la route d'Ars Laquenexy, aménagements sur le quartier des Isles) se poursuivent.  
Démarreront par ailleurs des travaux d'accompagnement de la réalisation de projets d'urbanisme et d'amélioration des infrastructures pour le passage des transports en commun du réseau restructuré des TAMM.  
Au total, le coût 2013 des opérations d'aménagement de voirie, proposées et détaillées en annexe, est estimé à 7 100 000 €, dont 1 100 000 € sont consacrés à de nouvelles opérations.
- Les projets de **maintenance de la voirie** et de restauration des ouvrages d'art, remparts, et murs de quai, ciblent les secteurs les plus anciens ou les plus abîmés, afin d'assurer la conservation de notre patrimoine.  
Les opérations 2013 concernant la maintenance de la voirie et la restauration des ouvrages d'art, remparts et murs de quai, proposées et détaillées en annexe, sont estimées respectivement à 2 175 000 € et 264 000 €.
- Pour leur part, les opérations **d'éclairage public** permettent de rajeunir, de sécuriser le parc existant, d'améliorer la qualité de l'éclairage en limitant la pollution lumineuse et

en maîtrisant les consommations d'énergie et les coûts de maintenance et d'exploitation.

Les opérations 2013 sur le réseau d'éclairage public, proposées et détaillées en annexe, sont estimées à 1 700 000 €.

- La mise en œuvre du programme de création **d'aménagements cyclables** du Plan Vélo vise en priorité le développement de pistes à haut niveau de service sur les axes structurants de la Ville de Metz, et la résorption des « points noirs » cyclables, zones d'insécurité et d'inconfort pour les cyclistes.

Les opérations de création d'infrastructures cyclables pour 2013, proposées et détaillées en annexe, sont estimées à 2 000 000 €.

- Le programme 2013 **d'apaisement des vitesses et de mise en accessibilité** des espaces publics se traduit par le développement des zones 30 ainsi que par la réalisation de divers petits aménagements de sécurité et de mise en accessibilité, réalisés sur l'ensemble des quartiers. En 2013, comme les années précédentes, l'accent sera mis particulièrement sur les abords des écoles, des autres équipements publics et des commerces de proximité.

La création d'une nouvelle zone 30 sur une partie du quartier de Borny est estimée à 200 000 €, sur un programme global de 625 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation des travaux précités pour un montant global estimé à 13 864 000 € TTC, à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE REEALISER** le programme suivant :
  - Poursuite des projets d'aménagement de voirie démarrés en 2012 6 000 000 €
  - Opérations nouvelles d'aménagement de voirie 1 100 000 €
  - Maintenance de la voirie 2 175 000 €
  - Restauration des ouvrages d'art, remparts et murs de quai 264 000 €
  - Eclairage urbain 1 700 000 €
  - Plan Vélo 2 000 000 €
  - Apaisement des vitesses et mise en accessibilité 625 000 €
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières, relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement, passées entre la Ville de Metz, UEM ou les autres occupants du domaine public,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

**Interventions de : M. HETHENER, M. THIL, M. ALDRIN, M. LEKADIR, M. DARBOIS, M. LEBEAU et M. le Maire.**

**Explications de vote demandées par : M. ALDRIN et M. LEBEAU.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.**

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absent au moment du vote : 1 M. KRAUSENER.**

**DCM N°13-01-02 : Equipements et travaux divers concernant les espaces verts – programme 2013 :**

Mme OLESINSKI, Rapporteur, expose que l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des messins nécessite un programme d'investissements annuels, prenant en compte les suggestions des comités de quartiers et visant notamment à réaménager ou rénover certains espaces publics et équipements, à remplacer les mobiliers vétustes ainsi qu'à entretenir l'outil de travail des agents.

Pour ce faire, il a été prévu un montant de 1 201 000 € T.T.C dans le cadre du budget prévisionnel d'investissement qui a été voté en décembre 2012.

Ce programme se décompose de la façon suivante :

- |   |                  |
|---|------------------|
| <b>1. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers :</b> | <b>360 000 €</b> |
|---|------------------|



- Skate Parc au plan d'Eau (dernière tranche)	20 000 €
- Plan d'Eau	30 000 €
- Place Etienne Gantrel / Devant-Les-Ponts	40 000 €
- Square Villars / Patrotte	3 000 €
- Parc de la Grange-Aux-Bois	30 000 €
- Rue de la Plaine / Magny	25 000 €
- Rue Paul Claudel / Queuleu	35 000 €
- Rue du 18 Juin / Bellecroix	22 000 €
- Allée de la tour du Diable / Ancienne Ville	55 000 €
- Rue de la Caserne / Quartier des Isles	40 000 €
- Terrains Multisports	60 000 €
<b>2. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement :</b>	<b>105 000 €</b>
- Acquisition de bancs et corbeilles	65 000 €
- Acquisition de mobilier de fleurissement	40 000 €
<b>3. Gestion du patrimoine arboré :</b>	<b>15 000 €</b>
<b>4. Confortement et mise en valeur des cours d'eau (APCP) :</b>	
Crédits de paiement 2013	<b>20 000 €</b>
Pour mémoire les crédits de paiement ultérieurs s'élèvent à 373 000 €.	
<b>5. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail :</b>	<b>246 000 €</b>
- Petit investissement (mobilier, matériel ...)	21 000 €
- Entretien et rénovation des serres municipales	30 000 €
- Réfection du réseau de chauffage du Centre Horticole	85 000 €
- Extension du vestiaire de Vallières rue des Carrières	110 000 €
<b>6. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces Verts dans les quartiers :</b>	<b>455 000 €</b>
<u>Divers quartiers</u>	
- Jalonnement des promenades	20 000 €
- Fleurissement durable (bulbes)	20 000 €
- Installation d'un réseau d'arrosage automatique des jardinières sur les ponts	20 000 €
<u>Ancienne Ville</u>	
- Réfection du cheminement, Allée de la Tour au Diable	70 000 €
<u>Devant-Les-Ponts</u>	
- Réouverture des sentiers Chemin-sous-les-Vignes (3 <sup>ème</sup> tranche)	60 000 €
<u>Magny</u>	
- Réfection des allées, Square rue des roseaux	62 000 €
<u>Metz-Centre</u>	
- Réfection des abords de l'Esplanade entre le Palais de Justice et la Place de la République	83 000 €
<u>Nouvelle-Ville</u>	
- Travaux qualitatifs dans le jardin botanique	10 000 €
<u>Sablon</u>	
- Sécurisation contre les intrusions, au Parc de la Seille	40 000 €
- Réfection du Square rue des Jardins / Sente à My	40 000 €
<u>Vallières</u>	
- Prolongement de la promenade en berge rue des Chauffourniers	30 000 €

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE REALISER** les opérations suivantes (travaux et acquisition de fournitures) pour un coût total estimé à 1 201 000 € TTC.
  1. Rénovation des aires de jeux et réfection de terrains multisports dans divers quartiers : 360 000 €
  2. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier de fleurissement : 105 000 €
  3. Gestion du patrimoine arboré : 15 000 €
  4. Confortement et mise en valeur des cours d'eau : 20 000 €
  5. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 246 000 €
  6. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces Verts dans les quartiers : 455 000 €
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public conformément au code des marchés publics, en vue de la réalisation des opérations susvisées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

**Interventions de :** M. HETHENER, Mme NICOLAS, M. PLANCHETTE et M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre :** /

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 2 M. MARTALIE, Mme MERTZ.**

---

**DCM N°13-01-03 : Equipements et travaux divers concernant le pôle Propreté Urbaine – Programme 2013 :**

M. KOENIG, Rapporteur, expose la volonté de la municipalité de poursuivre la modernisation du Pôle Propreté afin d'améliorer la qualité de son service et les conditions de travail de ses agents nécessite un programme d'investissements annuels, visant notamment à réaménager ou rénover certains équipements et vestiaires, à remplacer les mobiliers vétustes ainsi qu'à entretenir l'outil de travail des agents et innover en matière de propreté.

A ce titre, les achats de matériel et les travaux prévus en 2013 sont les suivants :

<b>1. Achat de véhicules</b>	<b>408 000 €</b>
• Aspirateur à déchets	15 000 €
• Mini-véhicule de déneigement	18 000 €
• Véhicule de collecte des corbeilles de propreté	80 000 €
• 2 balayeuses compactes 2 m <sup>3</sup>	170 000 €
• 1 laveuse compacte 4 m <sup>3</sup>	110 000 €
• 3 bennes à déchets	15 000 €
<b>2. Outillage, matériel et mobilier (tranches annuelles)</b>	<b>63 000 €</b>
<b>3. Containers enterrés sous corbeilles de propreté (tranches annuelles)</b>	<b>50 000 €</b>
<b>4. Station de filtration d'eau moléculaire</b>	<b>15 000 €</b>
<b>5. Caisson aspire feuilles et turbine de broyage des feuilles</b>	<b>25 000 €</b>
<b>6. Extension et sécurisation de la station de saumure</b>	<b>25 000 €</b>
<b>7. Etudes et travaux d'aménagement du bâtiment 7 rue Dreyfus Dupont dont aménagement d'une aire de lavage</b>	<b>117 000 €</b>
<b>8. Rénovation Construction des vestiaires propreté dans le quartier de la Grange-aux-Bois / Hauts de Blémont : (AP/CP)</b>	<b>200 000 €</b>

Le coût total de ces opérations est estimé à **903 000 € TTC**.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE REALISER** les opérations suivantes (travaux et acquisition de fournitures) pour un coût total estimé à 903 000 € TTC.

1. Achat de véhicules	408 000 €
2. Outillage, matériel et mobilier (tranches annuelles)	63 000 €
3. Containers enterrés sous corbeilles de propreté (tranches annuelles)	50 000 €
4. Station de filtration d'eau moléculaire	15 000 €
5. Caisson aspire feuilles et turbine de broyage des feuilles	25 000 €
6. Extension et sécurisation de la station de saumure	25 000 €
7. Etudes et Travaux d'aménagement du bâtiment 7 rue Dreyfus Dupont dont aménagement d'une aire de lavage	117 000 €
8. Rénovation Construction des vestiaires propreté dans le quartier de la Grange-aux-Bois / Hauts de Blémont : (AP/CP)	200 000 €
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir

adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public conformément au code des marchés publics, en vue de la réalisation des opérations susvisées,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

**Interventions de :** Mme NICOLAS, M. ALDRIN, M. THIL, M. ANTOINE et M. le Maire.

**Explication de vote demandée par :** Mme NICOLAS.

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour :** 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote :** 3 M. KRAUSENER, Mme BORI (x2).

---

**DCM N°13-01-04 : Réhabilitation de la patinoire et développement d'activités annexes - avenant à bail à construction :**

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que par le biais d'un bail à construction en date du 08 juillet 1968 arrivant à échéance le 30 juin 2028, la Ville de Metz a mis à disposition de la société « PATINOIRE MESSINE » un terrain situé à Longeville les Metz pour y créer et exploiter un ensemble sportif de patinage sur glace.

En 2009, la société PATINOIRE MESSINE a présenté un projet de réhabilitation complète de la patinoire, un agrandissement du bâtiment pour y adjoindre des activités complémentaires et nécessitant par la même, la signature d'un avenant, ayant fait l'objet d'un passage en Conseil Municipal en date du 25 mars 2010.

Au vu de l'investissement financier important et des aides qui étaient alors attendues, ce projet n'a cependant pu aboutir.

En juin 2012, la société PATINOIRE MESSINE a informé le Maire de son projet de fusionner avec la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

Le projet présenté par la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE consiste en une réhabilitation complète de la patinoire tant dans son aspect esthétique que dans son fonctionnement technique, et un agrandissement du bâtiment pour y adjoindre des activités économiques complémentaires (deux restaurants, un ICE bar, une salle de sport/fitness, deux salles de réception pour une surface d'environ 4700 m<sup>2</sup>). La société prend également à sa charge la réalisation d'un parking d'environ 90 places destiné aux personnels de ces équipements à l'arrière de la patinoire.

Afin de réaliser ce projet le preneur sollicite de la Ville de Metz une extension du périmètre du bail initial afin d'agrandir le bâtiment existant et d'utiliser les terrains contigus.

Par ailleurs et au vu de l'investissement financier important prévu pour ce projet (environ 7 M€ HT) la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE, sollicite une prolongation de 39 années du bail à construction, portant ainsi son échéance au 30 juin 2067.

Au-delà du fait que le projet présenté par la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE permet d'améliorer les conditions de la pratique des activités de glace, il répond également à un objectif de développement de l'activité sportive de la commune en permettant d'améliorer l'accueil de l'éducation physique, des sports et des loisirs auprès notamment des élèves messins.

De la sorte, il est proposé de participer à une fraction du financement des travaux (vestiaires adjacents à la patinoire) étant entendu l'intérêt local que peut présenter la réhabilitation de la patinoire de Metz, et particulièrement, la valorisation que ces travaux peuvent représenter pour ledit bâtiment d'une part et pour les activités scolaires et associatives d'autre part. Cette participation est proposée à hauteur de 100 000 euros sur un total d'environ 600 000 euros de travaux liés à la seule intervention sur l'équipement sportif.

Par ailleurs, la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE a sollicité l'utilisation par sa clientèle d'une partie du parking matérialisé à l'avant du bâtiment (78 places). Il est proposé d'établir à cet effet une convention d'occupation privative du domaine privé qui intègre le versement d'une redevance de 3,60 euros par m<sup>2</sup> en conformité avec l'évaluation de France domaines. Afin de compenser ces dispositions, il est prévu de matérialiser 69 places supplémentaires de parking en accès libre le long du talus autoroutier.

Avec les 80 places précitées, en accès mixte, créées par l'exploitant, c'est ainsi 150 emplacements supplémentaires qui voient le jour sur ce secteur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant au bail à construction intégrant ces différentes dispositions.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE RAPPORTER** la délibération en date du 25 mars 2010 dans la mesure où le projet ainsi envisagé n'a pas abouti ;
- **D'AUTORISER** la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE à se substituer à la société PATINOIRE MESSINE dans le contrat de bail précité du 8 juillet 1968 ainsi que dans tous documents contractuels s'y rapportant ;

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition à la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE d'une partie des parcelles cadastrées sous :

**BAN DE LONGEVILLE LES METZ**

Section 24 n°42

Section 21 n°92

par le biais d'un avenant n°1 au bail à construction du 08 juillet 1968 ; la surface exacte des nouvelles parcelles étant déterminée par arpentage dès l'achèvement des travaux de construction ;

- **D'AUTORISER** la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE à construire sur les parcelles section 24 n°42 et section 21 n°92 les bâtiments visés par le projet ci-dessus, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires ;
- **DE PROLONGER** la durée initiale du bail à construction du 08 juillet 1968 de 39 années supplémentaires, fixant ainsi sa nouvelle échéance au 30 juin 2067 ;
- **DE FIXER** le loyer dudit bail à la somme annuelle de VINGT SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF EUROS (27 969 €) selon estimation établie par France Domaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Jusqu'à cette date, les dispositions du précédent bail s'appliquent pour la détermination du loyer dû ;
- **D'AUTORISER** la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE à utiliser pour la même durée que le bail à construction, une partie du parking situé à l'avant de la patinoire, correspondant à une emprise de 78 places, par le biais d'une convention d'occupation privative du domaine privé, moyennant une redevance annuelle fixée à 3,60 euros/m<sup>2</sup> par France Domaine ;
- **D'ORDONNER** le financement par la Ville de Metz d'une partie des travaux étant en entendu l'intérêt local, à hauteur de 100 000 euros au profit de la société FONCIERE PATINOIRE MESSINE ;
- **D'AUTORISER** Le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération, et signer tous documents y afférents, notamment l'avenant au bail à construction ainsi que la convention d'occupation privative du domaine privé joints à la présente ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

**Interventions de : M. LEBEAU, M. ALDRIN, M. MARECHAL, M. JEAN et M. le Maire.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.**

**Voix contre :** /  
**Abstention :** 1 M. MARECHAL.  
**Absent au moment du vote :** /

---

### **DCM N°13-01-05 : Emplois d'avenir :**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que la loi n°2012 – 1189 du 26 octobre 2012 a créé les emplois d'avenir, destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, soit sans qualification, soit peu qualifiés, rencontrant des difficultés d'accès dans l'emploi, soit, dans les zones prioritaires, aux jeunes diplômés (jusqu'au niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur – Bac +2), en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois. Les personnes en situation de handicap de moins de 30 ans, sans emploi, sont également concernées.

L'Etat s'est engagé à prendre en charge 75% du montant brut correspondant à ces emplois.

Il s'agit d'un emploi de droit privé, bénéficiant d'une aide à l'insertion professionnelle, et prenant la forme d'un contrat à durée déterminée à temps complet, conclu pour une durée comprise de un à trois ans.

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité de conclure des contrats emplois d'avenir, sous réserve d'engager un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle, engagement en terme d'acquisition de compétences et tutorat notamment.

L'examen et la validation des propositions d'emplois s'effectueront sur les perspectives ouvertes au terme de cet engagement en matière de pérennisation de l'emploi ou de perspective d'emploi dans le secteur marchand.

Différents besoins en personnel exprimés par plusieurs pôles étant susceptibles d'être pourvus par le biais de ce dispositif, il est envisagé de solliciter un agrément pour diverses missions qui interviendraient dans les domaines des affaires générales, interventions techniques, propreté urbaine, relations avec les usagers, mobilité et développement.

Dans un premier temps, il est proposé d'autoriser le recrutement d'une trentaine de postes dans ce cadre. D'autres vagues complémentaires d'emplois et de recrutements associés pourraient être envisagés à partir du second semestre 2013, en fonction de l'évaluation qui sera faite des premières embauches.

Au total, l'objectif serait que la Ville de Metz permette à une centaine de jeunes messins de bénéficier de ce dispositif d'emplois d'avenir.

La rémunération afférente à ces postes sera fixée par référence au SMIC. La durée du contrat pourra varier en fonction de la nature des missions proposées.

En parallèle, un appui technique sera apporté aux structures associatives subventionnées par la Ville, qui souhaiteraient accueillir des personnes en contrat d'avenir dans le cadre des projets qu'elles mènent.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE CREER**, dans une première phase, 30 emplois dans le cadre du dispositif « Emplois d'Avenir ».

- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'Etat, les contrats et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif d'emploi d'avenir au sein de la Collectivité.

**Interventions de : M. ALDRIN, M. LEBEAU, Mme NICOLAS, M. MARECHAL, Mme KAUCIC, Mme COLIN-OESTERLE, M. THIL, Mme PALLEZ, M. KRAUSENER, M. KOENIG et Mme HEBER-SUFFRIN.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 3 M. HETHENER, M. ALDRIN (x2).**

**DCM N°13-01-06 : Subvention à l'association Metz Marathon :**

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que le Marathon-Metz-Mirabelle est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus grands événements sportifs, festifs et populaires de l'Est de la France et de la Grande région. Il est classé au 8ème rang des marathons français, du fait à la fois de la qualité de son organisation et du nombre de participants. La prochaine édition aura lieu le dimanche 13 octobre 2013.

Pour mémoire, les objectifs de participation fixés pour l'édition de 2012 ont été largement dépassés puisque près de 4500 coureurs se sont inscrits aux différentes épreuves. Les courses réservées aux enfants et la course plus familiale du 7 kms ont vu leur fréquentation croître de manière importante, alors que parallèlement la nouvelle épreuve du marathon-relais a connu d'emblée un vrai succès avec plus de 800 participants (200 équipes).

Le nouveau tracé du Marathon, établi en 2012, a été très bien accueilli, et a permis à de nombreux coureurs de battre leur record personnel. Le record de l'épreuve a lui-même été battu et s'établit aujourd'hui à 2h12mn. L'édition 2013 reprendra donc l'essentiel du tracé précédent, gardant l'objectif de permettre une découverte du patrimoine architectural messin mais s'ouvrant aussi sur le charme des communes voisines (Cuvry, Pouilly, Fleury, Augny,



Marly et Montigny-lès-Metz) qui grâce à l'implication de ses habitants offriront à nouveau aux coureurs un accueil très chaleureux.

Le Marathon-Metz-Mirabelle continuera de bénéficier du label fédéral ; il constituera le championnat de Lorraine 2013 et sera toujours qualificatif pour les Championnats de France.

Le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) a décerné en 2012 pour la première fois à l'association Metz-Marathon, le label « Sport et Développement Durable » pour le travail effectué en matière de sensibilisation environnementale.

Des courses « enfants » seront cette année encore intégrées à la manifestation, en partenariat avec l'USEP et l'UNSS ; plus de 1 000 enfants, encouragés par de nombreux parents, sont attendus sur l'Esplanade à cette occasion et le marathon-relais, qui a fait la preuve de son attractivité, sera reconduit et ouvert à davantage d'équipes.

La qualité du Marathon messin passe aussi par la qualité et la diversité des animations périphériques qui accompagnent l'évènement. Comme pour les éditions précédentes des animations seront proposées durant les courses, mais aussi en amont de celles-ci: conférences, soirée des partenaires, expositions, animations de rue, groupes musicaux,... seront inscrits au programme des festivités. Dans ce cadre, la thématique culturelle sera amplifiée pour qu'elle contribue à donner une réelle identité au Marathon-Metz-Mirabelle, avec un appui sur des partenaires de ce champ comme le centre Pompidou-Metz. La réflexion est actuellement en cours en ce sens et un programme détaillé se met en place.

Le Marathon-Metz-Mirabelle peut, depuis son origine, se prévaloir d'un partenariat fort, tant de la part de sociétés privées que de collectivités territoriales. Le renforcement au fil des ans de ces partenariats montre l'intérêt que des organismes tiers trouvent à s'engager, aux côtés de la Ville et des organisateurs, sur cette manifestation, autour des valeurs de citoyenneté, de développement durable ou de solidarité qu'elle porte. La recherche de partenaires privés et publics se poursuit et permettra de développer toujours plus l'évènement.

Le rayonnement du Marathon-Metz-Mirabelle doit dépasser les frontières régionales et nationales. Des actions de communication seront engagées pour porter l'image du marathon messin dans les régions frontalières, afin d'accroître le nombre de participants mais aussi d'assurer une large notoriété à cet évènement sportif.

Avec près de 700 bénévoles qui prêtent chaque année main forte à cette manifestation sportive, le marathon apparaît aussi comme une possibilité d'être acteur de l'animation de la ville et du sport local en se mettant au service de l'évènement dans un cadre de volontariat.

Sur le plan financier, le budget de l'opération est stable. Il est estimé pour 2013 à 667 000 € avec une participation attendue de la Région à hauteur de 50 000 €. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 140 000 € pour la Ville de Metz, montant identique à 2012.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de **140 000 €** à l'Association Metz Marathon.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 43** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. HETHENER Alain.

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 12** M. ALDRIN (x2), M. DARBOIS (x2), Mme PALLEZ, Mme NICOLAS (x2), Mme FRITSCH-RENARD, Mme COLIN-OESTERLE, M. KOENIG (x2), M. LEBEAU.

---

**DCM N°13-01-07 : Financement de l'évènementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme :**

Mme MEDOC, Rapporteur, expose que depuis deux ans la ville, en accord avec le club Athlétisme Metz Métropole, a redéfini une stratégie événementielle orientée vers le développement de l'athlétisme autour de 3 temps forts tournés vers les courses urbaines, le meeting international Indoor et la course nature de la Ville de Metz.

La ville dispose non seulement d'espaces naturels, mais également d'infrastructures et d'un outil performant au service de la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme permettant la constitution et le développement d'un véritable Pôle d'athlétisme à Metz.

Les manifestations suivantes sont prévues :

- Le 5<sup>ème</sup> meeting international d'athlétisme « METZ MOSELLE ATHLELOR INDOOR » organisé par Athlétisme Metz Métropole le 24 février 2013 à l'Anneau au Complexe Sportif des Hauts de Blémont. L'objectif de ce meeting qui se classe 11<sup>ème</sup> au niveau mondial et qui accueillera près de 250 athlètes de niveau régional, national et international, est de devenir cette année le premier meeting indoor français. Cette compétition est organisée depuis 2009 et attire un public toujours plus nombreux. Cette année, une dizaine d'épreuves seront au programme avec des séries internationales comme le 60 mètres haies, le 60 mètres séries, le saut à la perche, le 3 000 mètres, des séries nationales (triple saut, 400 mètres, 1 500 mètres) et des épreuves interrégionales (lancer de poids, 800 mètres, etc.). Cet évènement sportif qui attirera à Metz quelques-uns

des plus grands champions de l'athlétisme français voire mondial répond à l'objectif que s'est fixé la Ville de développer cette discipline sportive (53 000 €).

- La seconde édition de la course « La Messine » organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole le 1er mai 2013 et uniquement réservée aux femmes dont les objectifs seront de promouvoir la féminisation de la course à pied et de sensibiliser le public à la lutte contre le cancer du sein. Fort du succès de sa première édition, la Messine 2013 sera organisée Place d'Armes dans le but de pouvoir accueillir un plus grand nombre de participants (1 200 inscriptions en 2012), de reverser l'intégralité des fonds recueillis au bénéfice de la Ligue contre le Cancer et l'Association Mosellane pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses (8 200 € en 2012) et de conserver l'esprit de la première édition à savoir le partage et la convivialité (3 000 €).
- La 9<sup>ème</sup> édition de la course nature de la Ville de Metz prévue les 15 et 16 juin 2013 et organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole en partenariat avec les associations Metz Diabète et ELA. Le Mont St Quentin a été choisi pour ce "Trail" car c'est le point culminant de l'Agglomération Messine et il met en valeur Metz. Le départ sera donné de Plappeville et diverses communes seront traversées, telles que : Plappeville, Lessy, le Ban St Martin, Lorry les Metz, etc. Les organisateurs attendent pour cette nouvelle édition plus de 1 000 participants (tous les publics, notamment les familles) sur 7 épreuves avec une nouveauté qui est l'organisation du Challenge Clair/Obscur. Cette course accessible à tous sera organisée en deux temps, avec une première épreuve qui se déroulera sur un parcours de 8 kms en nocturne le samedi soir, suivie d'un parcours entre 15 et 30 kms le lendemain avec des difficultés plus ou moins importantes. Le challenge Clair/Obscur est également proposé en binôme. L'objectif de cette épreuve est de favoriser la cohésion et le partage autour de la pratique de la course nature avec la seule condition de franchir la ligne d'arrivée en binôme. Des animations périphériques seront également proposées sur le site avec des ateliers de sensibilisation au sport-santé, des animations pour les enfants, des exposants et artisans locaux, etc. (4 000 €).

En conséquence, il est proposé d'attribuer au club organisateur de ces différents événements sportifs des subventions pour un montant total de 60 000 €.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** au Club Athlétisme Metz Métropole les subventions suivantes pour un montant global de **60 000 €** :
  - 5<sup>ème</sup> Meeting national indoor Metz-Moselle d'Athlétisme 53 000 €
  - 2<sup>nde</sup> édition de la course « La Messine » 3 000 €
  - 9<sup>ème</sup> édition de la course nature de la Ville de Metz 4 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.  
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 45** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 10** M. ALDRIN (x2), M. DARBOIS (x2), Mme PALLEZ, Mme FRITSCH-RENARD, Mme COLIN-OESTERLE, M. KOENIG (x2), Mme HEBER-SUFFRIN.

---

**DCM N°13-01-08 : Attribution d'une subvention à l'association du Livre à Metz pour l'année 2013 :**

M. FONTE, Rapporteur, expose que la ligne éditoriale de la 26<sup>e</sup> édition du festival du livre de Metz, « Littératures et Journalisme », annoncée les 12, 13 et 14 avril 2013 se poursuit autour de ce qui constitue, depuis maintenant trois ans, son identité, à savoir les rapports fondamentaux reliant les différentes formes de littérature et le journalisme.

Cette identité lui donne d'ailleurs son caractère unique en France puisqu'il n'existe pas d'autre manifestation interdisciplinaire consacrée à cette thématique et qui s'adresse au grand public.

Organisée par l'association du Livre à Metz, la manifestation posera sa « Grande Librairie » place de la République et multipliera sur les sites alentours (Arsenal, Saint-Pierre aux Nonnains et Ecole supérieure d'art de Lorraine) des actions de médiation diversifiées et pluridisciplinaires pour les publics curieux de littérature et de culture.

L'édition 2012 marquée par la thématique américaine a connu un réel retentissement public et médiatique dans la région. L'arrivée cette année de partenaires médias nationaux comme France Inter, Télérama, Le Magazine Littéraire y a contribué. La fréquentation s'est stabilisée autour de 35 000 personnes dont 5 000 qui ont suivi la cinquantaine de rendez-vous, rencontres, tables rondes, grands débats et animations connexes (spectacles, expositions, lectures...). Parmi les quelque 200 auteurs invités, l'ouverture à la littérature étrangère a été particulièrement remarquée.

En 2013, l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf, membre de l'Académie Française, sera le parrain de la manifestation. La proposition d'aller à la découverte d'auteurs étrangers est renouvelée. Avec l'objectif d'en faire un événement référent de portée transfrontalière ou nationale, la programmation sera encore renforcée cette année à travers notamment l'invitation de grands auteurs.

L'association développe également un travail de fond et de sensibilisation au livre et à l'écrit tout au long de l'année avec de multiples partenaires comme le réseau des Bibliothèques-Médiathèques dans les quartiers de Metz ou l'association « la Pédiatrie enchantée » qui propose d'amener l'art et la culture aux enfants en milieu hospitalier.

Les actions en direction des publics jeunes (milieu scolaire et universitaire à Metz et en région) seront élargies par une ouverture à la forme BD, le développement du dispositif des ateliers d'écriture en collèges et lycées tout au long de l'année et la volonté de dédier le premier jour du festival à la jeunesse avec un programme spécifique. Christian Voltz sera l'invité d'honneur jeunesse.

Des Prix seront enfin décernés : le Prix Marguerite Puhl-Demange, le Prix Marianne de la Chambre des Notaires de la Moselle, le Prix de la Nouvelle des Lycéens et le Prix Jeunesse Graoully.

Aussi, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à l'association du Livre à Metz d'un montant total de 200 000 € pour l'exercice 2013, reconduction de l'aide municipale apportée l'an passé.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement pour un montant total de 200 000 € à l'association du Livre à Metz en vue de l'organisation du Salon « Littératures et Journalisme » de Metz du 12 au 14 avril 2013.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention d'objectifs et de moyens et tout avenant éventuel.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : M. LEBEAU.**

**Explications de vote demandées par : M. THIL et M. LEBEAU.**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 8 Mme FRITSCH-RENARD, M. KOENIG (x2), Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme HEBER-SUUFRIIN, Mme OASISCHAEFER.**

---

**DCM N°13-01-09 : Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'année 2013 :**

M. FONTE, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique de soutien et de promotion de la vie associative culturelle locale, la Municipalité a inscrit au Budget Primitif 2013 un crédit de 1 130 500 euros.

Fort de d'un tissu associatif culturel important et très diversifié, la Ville de Metz s'appuie sur la dynamique de ce secteur pour y développer, sur l'ensemble de ses quartiers, l'art et la culture sous toutes ses formes auprès de la population et contribuer au rayonnement de la cité. Tous les domaines sont représentés, de la musique au patrimoine, de la danse aux lettres en passant par le théâtre, les arts plastiques ou le cinéma.

Deux types d'aides sont attribués, l'aide au fonctionnement et l'aide au projet qui peut revêtir plusieurs formes : l'aide à la création et à la diffusion artistique, le soutien au festival et projet structurant, l'éducation artistique et l'éveil culturel, les pratiques amateurs, la promotion des lettres, la valorisation du patrimoine... Les demandes ont été étudiées selon plusieurs critères bien identifiés comme le siège social sur la commune, l'activité et son impact sur le territoire, le dynamisme, la pertinence et la qualité des actions menées au regard de l'intérêt local.

Enfin, le dispositif initié en 2012 « Je veux un artiste chez moi ! » destiné à réduire l'inégalité culturelle sur le territoire de la commune est reconduit en 2013. Cinq des six compagnies de théâtre partenaires, rejointes par une nouvelle compagnie cette année, proposeront à des personnes éloignées de l'offre culturelle d'accueillir une pièce de théâtre chez elles pour une séance dans un cadre familial. Un partenariat avec le Pôle Solidarité du Centre Communal d'Action Sociale est mis en place afin de mener auprès de ses usagers un travail de médiation sociale préalable. 60 représentations seront réparties sur l'année (soit 10 séances par spectacle). En plus, 31 représentations non réalisées sur 2012 sont reportées sur 2013, ce qui porte à 91 le nombre de séances disponibles.

Au vu des différentes demandes associatives en matière artistique et culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 462 400 euros dont le détail figure ci-après.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 462 400 euros aux associations suivantes :

**Aides au fonctionnement**

**Musiques nouvelles, contemporaines et actuelles**

- Fragment	4 000 €
- Jazz Club de Metz	500 €
- Zikamine	12 000 €

**Musique classique**

- Cercle Mandoliniste Messin	500 €
- Concert Lorrain	7 000 €

- Ensemble Stravinsky	7 000 €
- Mettensis Symphonia	1 000 €
- Ensemble Syntagma	2 500 €
- Union Saint Martin de Metz-Magny	1 700 €
- Fondation Jeunes Talents	5 000 €
<b>Musique - organismes de formation</b>	
- Centre d'Etudes Grégoriennes de Metz	10 000 €
- Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal	146 000 €
- INECC Mission Voix Lorraine (Institut Européen de Chant Choral)	1 800 €
<b>Chant choral</b>	
- Association Lorraine des Amis de la Musique	150 €
- Allez Chant	150 €
- AMECI (Association Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux)	350 €
- Chœur d'Hommes Lorrain	350 €
- Chœur de l'Atelier	150 €
- Chœurs de la Marjolaine	150 €
- Croch'cœur de Metz	200 €
- Intermède	150 €
- Maîtrise de la Cathédrale de Metz	4 600 €
- Tante Voci	150 €
- Tourdion	1 000 €
- Trimazo	150 €
- Villanelle	150 €
<b>Théâtre</b>	
- L'Alouette	750 €
- Cie Le Tourbillon	2 000 €
- Cie Les Patries imaginaires	2 500 €
- Cie Viracocha-Bestioles	1 000 €
- Des masques, des voix	150 €
<b>Danse contemporaine</b>	
- Nunatak	6 000 €
<b>Arts plastiques et visuels</b>	
- Faux Mouvement (fonctionnement et dispositif de résidences d'artistes en quartiers)	76 000 €
- Laboratoire d'Expression Elastique	500 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz (Galerie R. Banas)	40 000 €
- Module Ranch	2 000 €
- My-Art	2 000 €
- Octave Cowbell	6 500 €
<b>Photo - vidéo - cinéma</b>	
- Asso-latelier	1 000 €
- C'était où ? C'était quand ?	4 000 €
- Photo Forum	7 000 €
<b>Lettres</b>	
- Les Amis de Verlaine	2 000 €

- Comité Erckmann-Chatrian	1 000 €
- Méridienne	900 €
<b>Histoire – Patrimoine</b>	
- Amis des Manufactures des tabacs et allumettes messines	500 €
- Comité d’Historicité Européenne de la Lorraine	300 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	2 000 €
- Historia Metensis	1 500 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
- Société d’Histoire et d’Archéologie de la Lorraine	1 500 €
- Société d’Histoire Naturelle de la Moselle	500 €
- Société d’Histoire du Sablon	1 200 €
<b>Divers</b>	
- Amitiés Gloucester-Metz-Trèves	500 €
<b><u>Aides au Projet</u></b>	
<b>Musiques</b>	
- ALCEMS (22 <sup>e</sup> édition du <i>Concert européen des Lycées</i> à l’Arsenal)	2 500 €
- Centre Culturel d’Anatolie (concert de musique turque à l’Arsenal)	1 500 €
- Concert Lorrain (4 Cafés Baroques en quartiers)	7 000 €
- Hörspiel (création jeune public <i>Shadoz</i> )	2 000 €
- Maîtrise de la Cathédrale de Metz (concert à la cathédrale St-Etienne dans le cadre de 2013, <i>Année Gouvy</i> )	500 €
- La Voix des Furies (création <i>Le mythe de Léla Frite Kâli</i> )	900 €
<b>Théâtre</b>	
- Collectif Atome (dispositif <i>Je veux un artiste chez moi !</i> )	5 000 €
- Cie Entre les Actes (dispositif <i>Je veux un artiste chez moi !</i> )	5 000 €
- Cie Les Heures paniques (dispositif <i>Je veux un artiste chez moi !</i> )	5 000 €
- Cie Pardès Rimonim (dispositif <i>Je veux un artiste chez moi !</i> )	5 000 €
- Cie Viracocha-Bestioles (dispositif <i>Je veux un artiste chez moi !</i> )	5 000 €
- Mouvement d’Improvisation Novateur Ouvert et Utile (festival d’improvisation à la Salle Braun)	500 €
- Théâtre du Jarnisy (dispositif <i>Je veux un artiste chez moi !</i> )	5 000 €
<b>Arts plastiques et visuels</b>	
- My-Art (résidence d’artiste Gianpaolo Pagni)	500 €
<b>Photo - vidéo – cinéma</b>	
- Asso-latelier (ciné-concert <i>Larmes de clown</i> )	1 500 €
- C’était où ? C’était quand ? (production <i>La photographie du portefeuille</i> )	500 €
- Ligue de l’Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques Moselle	16 000 €
- Photo Forum (Promenade photographique au Parc de la Seille et concours photo période estivale)	10 000 €
- Stylobrique (court-métrage musical <i>Protest</i> avec Le Chapelier Fou)	3 000 €
<b>Histoire – Patrimoine</b>	
- Journées Européennes de la Culture Juive – Lorraine	4 500 €
- Historia Metensis (aide à l’édition d’un Atlas historique sur Metz)	3 000 €



## **Divers**

- Quartier Saint-Louis (programmation place Saint-Louis)

7 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : M. THIL.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 45** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 10** Mme FRITSCH-RENARD, M. KOENIG (x2), Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, Mme OASI-SCHAEFER.

---

**DCM N°13-01-10 : Convention entre le CCAS et la Ville de Metz – aide au paiement des frais de restauration scolaire :**

Mme BORI, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Ville de Metz a souhaité développer l'accueil périscolaire en offrant un service accessible financièrement pour tous, afin que tous les enfants messins puissent bénéficier à la cantine d'un repas équilibré et d'un accompagnement de qualité.

Parce que le prix du repas ne doit pas être un obstacle à l'accès à la demi-pension, la ville de Metz a fait le choix dès 2009 de déterminer des tarifs progressifs qui tiennent compte des revenus de la famille. Ainsi, la Ville aide toutes les familles qui paient en fonction de leur quotient familial : 1€50, 2€30, 3€, 3€60 et 3€90 et non pas les 11€93 du coût de revient réel de la pause méridienne pour chaque enfant par jour. Globalement, la Ville consacre plus de cinq millions d'euros par an à l'accueil des enfants pendant la pause méridienne.

La dégradation du contexte socio-économique a conduit le Centre communal d'action sociale et la Ville de Metz à prolonger cet effort de justice sociale en instaurant en 2012 une aide forfaitaire à l'acquittement des frais de restauration scolaire. Par délibération du 15 décembre 2011, les familles aux revenus les plus modestes ont pu bénéficier d'une aide représentant jusqu'à un mois de restauration scolaire par enfant. 1466 enfants ont été concernés par ce dispositif au printemps 2012.

La Ville de Metz et le Centre communal d'action sociale souhaitent renouveler en 2013 ce partenariat, en proposant une aide forfaitaire désormais mensuelle aux familles dont le quotient familial est inférieur à 550 (tranche 1 et 2 de la grille tarifaire de la restauration scolaire).

Le montant de l'aide mensuelle versée par le CCAS correspondra à deux repas, soit 3 €, par enfant ressortissant de la tranche 1 de la grille tarifaire (quotient familial inférieur à 350) et à un repas (2.30 €) par enfant ressortissant de la tranche 2 (quotient familial inférieur à 550). Sur l'année 2013, ce sera donc l'équivalent de plus d'un mois de cantine (20 repas) par enfant qui sera pris en charge pour les familles aux revenus les plus modestes.

L'aide apportée par le CCAS sera directement déduite des factures émises par la Ville de Metz. Chaque mois, 1500 enfants environ bénéficieront de cette aide, pour un montant annuel global estimé à 40 000 euros.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCEPTER** la création d'un dispositif d'aide forfaitaire mensuelle aux frais de restauration scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- **D'ACCEPTER** l'attribution de cette aide aux élèves messins des écoles publiques maternelles et élémentaires de Metz inscrits à la restauration scolaire, selon les modalités matérielles et financières définies dans la convention jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité, à signer ladite convention à passer entre le CCAS et la Ville de Metz et tout document s'y rapportant.

**Interventions de : M. NZIHOU, Mme PALLEZ.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.**

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 10** Mme FRITSCH-RENARD, Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, M. TRON, Mme SAADI, Mme OASI-SCHAEFER.

---

**DCM N°13-01-11 : Dépense de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des établissements privés sous contrat d'association :**

Mme BORI, Rapporteur, expose qu'en application du Code de l'Education pris notamment en ses articles L 442-5 à L 442-5-1, la Ville de Metz apporte son concours financier aux écoles privées sous contrat d'association.

Cette dépense est affectée aux dépenses de fonctionnement (hors investissements).

Au titre de l'année 2012-2013, il est proposé d'octroyer une contribution forfaitaire d'un montant de 550 € par élève messin.

Les effectifs s'établissent, à ce jour, à 557 élèves selon la répartition suivante :

- Association scolaire de La Salle Ecole des Frères St Vincent : 210 élèves  
soit un montant global estimé à : 115 500 €.
- Ensemble privé scolaire catholique La Miséricorde : 264 élèves  
soit un montant global de : 145 200 €.
- Association Ensemble Scolaire Jean XXIII : 65 élèves  
soit un montant global estimé à : 35 750 €.
- Association Ecole Nathanel : 18 élèves  
soit un montant global estimé à : 9 900 €.

Le montant global de la contribution est estimé à : 306 350 €.

Le versement de la participation s'effectuera au vu d'un état trimestriel nominatif des élèves présents.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** une contribution forfaitaire d'un montant de 550 € par élève messin scolarisé dans une école privée sous contrat d'association selon le détail suivant :
  - Association scolaire de La Salle Ecole des Frères St Vincent : 210 élèves  
soit un montant global estimé à : 115 500 €.
  - Ensemble privé scolaire catholique La Miséricorde : 264 élèves  
soit un montant global de : 145 750 €.
  - Association Ensemble Scolaire Jean XXIII : 65 élèves  
soit un montant global estimé à : 35 750 €.
  - Association Ecole Nathanel : 18 élèves  
soit un montant global estimé à : 9 900 €.

Le montant global de la contribution est estimé à : 306 350 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document y afférent.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 46** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote : 9 Mme FRITSCH-RENARD, Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, M. ANTOINE, Mme OASI-SCHAEFER.

---

**DCM N°13-01-12 : Point d'Accès au Droit – adhésion au Comité Départemental de l'Accès au Droit :**

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'un Point d'Accès au Droit situé au pôle des Lauriers à Metz-Borny.

Une convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Moselle a ainsi été signée le 15 février 2011.

La présence du Point d'Accès au Droit vise à rendre un service de proximité aux administrés en leur facilitant l'accès aux droits. Le CDAD privilégie les droits essentiels à la vie, tel que le droit à l'intégrité physique, à la santé, à l'éducation, à la vie familiale, au logement, au travail en apportant une attention plus particulière aux personnes en difficultés et aux populations fragilisées habitant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les associations et organismes suivants assurent actuellement des permanences au PAD :

- Délégué Défenseur des Droits (mission de médiation),
- Conciliateur de Justice,
- Ordre des Avocats,
- CIFF-CIDF,
- CLCV,
- CRESUS,
- DUOVIRI,
- AMMS,
- LA MARELLE,
- FAMILLES DE FRANCE.

Au 30 novembre 2012, 527 personnes ont consulté les différents organismes et associations présents au Point d'Accès au Droit de Metz-Borny.

Appelé à redéfinir ses règles de fonctionnement et la composition de son assemblée générale, le Président du Tribunal de Grande Instance, Président du CDAD, propose que la Ville de Metz adhère au Comité Départemental d'Accès au Droit en qualité de membre associé.

Fortement impliquée dans le domaine de l'accès au droit par la mise à disposition de locaux et d'un secrétariat mutualisé en charge des rendez-vous au pôle des Lauriers, la Ville n'aurait à supporter aucune incidence financière pour cette adhésion.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'adhésion au CDAD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Ville de Metz au Groupement d'Intérêt Public du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Moselle.
- **DE DESIGNER** Madame Isabelle KAUCIC, pour représenter la Ville de Metz au sein de cet organisme.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir avec le CDAD.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 45** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 10** Mme FRITSCH-RENARD, Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, M. ANTOINE, M. SCHUMAN, Mme OASI-SCHAEFER.

---

**DCM N°13-01-13 : Renouvellement pour l'année 2013 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi :**

M. KOENIG, Rapporteur, expose qu'afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins, un partenariat a été instauré en 1988 entre la Ville de Metz et Pôle Emploi, par la signature d'une convention de collaboration.

Cette collaboration qui repose sur la complémentarité entre les deux organismes a pour objectif d'améliorer les services de proximité rendus aux usagers, en les accompagnants dans leurs démarches de recherche d'emploi et en leur donnant accès à diverses prestations et formations.

Elle autorise également la mise en place d'actions spécifiques, ainsi que l'échange d'informations relatives à la situation de l'emploi à Metz et plus généralement dans le bassin d'emploi de Metz.

Le partenariat a été complété en 1996, par la signature d'une convention dite de "Mise à disposition de personnel Pôle Emploi".

Le coût de cette action, qu'il est proposé de reconduire du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, est estimé à 41 626.00 € et comprend la prise en charge des salaires bruts, charges patronales comprises du conseiller relevant des effectifs de Pôle Emploi, mis à disposition du service municipal Metz Emploi Insertion.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- la convention de coopération avec accès informatique pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi de Metz,
- et la convention de mise à disposition d'un agent du Pôle Emploi.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE RENOUELER** pour l'année 2013, la collaboration entre la Ville de Metz et Pôle Emploi par la signature d'une nouvelle convention partenariale,
- **DE COMPLETER** ce partenariat par la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de Pôle Emploi au Service Emploi et Insertion et de participer au financement de cette action par un crédit de 41 626.00 €, inscrit au budget de l'exercice en cours.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 45** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 10 Mme FRITSCH-RENARD, Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, M. ANTOINE, M. SCHUMAN, Mme OASI-SCHAEFER.**

---

**DCM N°13-01-14 : Programme d'opérations dans des édifices classés - Travaux de restauration à l'Eglise Notre-Dame et travaux de strict entretien dans les monuments historiques :**

M. NZIHOU, Rapporteur, expose que dans le cadre des actions de restauration et d'entretien, la programmation des opérations suivantes sur des édifices classés Monuments Historiques est proposée pour l'année 2013 :

- S'agissant de la restauration des extérieurs de l'Eglise Notre-Dame, 21 rue de la Chèvre, engagée en 2009, il est proposé la mise en œuvre de la tranche conditionnelle 3 visant l'achèvement de ces travaux de restauration dont le coût est estimé à 514 280 € T.T.C. La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, suite à l'Etude Préalable qu'il a réalisée, approuvée le 15 mars 2006. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette opération, par le biais de demandes de subventions représentant, pour chacun, 30 % du montant total hors taxe de l'opération. Cette dernière tranche de travaux devrait s'achever en avril 2014.
- La réalisation de travaux de strict entretien pour un montant prévisionnel de 50 000 €. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour ces travaux, par le biais de demandes de subventions représentant, pour chacun, 20 % du montant total hors taxe des travaux de strict entretien.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE REALISER** la tranche conditionnelle 3, dans le cadre des travaux de restauration d'achèvement des extérieurs de l'Eglise Notre-Dame, 21 rue de la Chèvre à Metz, dont le coût de l'opération est estimé à 514 280 €.
- **DE REALISER** des travaux de strict entretien sur des monuments historiques pour un montant prévisionnel de 50 000 €. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz.
- **DE CONFIER**, par convention, la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des travaux sur l'Eglise Notre-Dame à Metz à M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, conformément aux dispositions du décret n°2009-749 du 22 juin 2009, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Ville de Metz, propriétaire de l'édifice.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de maîtrise d'œuvre et toutes pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.

Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 45** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 10** Mme FRITSCH-RENARD, Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, M. ANTOINE, M. SCHUMAN, Mme OASI-SCHAEFER.

---

**DCM N°13-01-15 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette (Quatre-Bornes) :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que le Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette (Quatre-Bornes) sollicite l'aide financière de la Municipalité pour réaliser les travaux de réfection des peintures extérieures de la Chapelle et le remplacement de la motorisation de la grosse cloche. La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total des travaux est estimé à 19 106,10 €. Le Conseil de Gestion sollicite la Ville de Metz et la Ville de Woippy à hauteur d'une participation identique de 30 % pour chaque commune.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Sainte-Bernadette une subvention d'équipement d'un montant de 5 732 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil de Gestion de la Chapelle Sainte-Bernadette d'un montant de 5 732 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de réfection des peintures extérieures de l'édifice et au remplacement de la motorisation de la grosse cloche.  
Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.  
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 43** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 12** Mme FRITSCH-RENARD, Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, M. ANTOINE, M. SCHUMAN, Mme OASI-SCHAEFER, M. PLANCHETTE, M. HETHENER.

---

**DCM N°13-01-16 : Avis relatif à la vente de la synagogue désaffectée de Bitche par le Consistoire Israélite de la Moselle :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que par délibération en date du 9 septembre 2012, le Consistoire Israélite de la Moselle a décidé la vente de la synagogue désaffectée de Bitche au prix de 41 305 €.

Aussi, conformément à l'article L 2541-14.3° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Consistoire Israélite de la Moselle, de la synagogue désaffectée de Bitche au prix de 41 305 €.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 44** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M.

**KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 11 Mme MERTZ, Mme BRESSON, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), Mme HEBER-SUFFRIN, M. ANTOINE, M. SCHUMAN, Mme OASI-SCHAEFER, M. PLANCHETTE, M. HETHENER.**

---

**DCM N°13-01-17 : Garantie d'emprunt accordée à la SPL SAREMM - ZAC des Coteaux de la Seille :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose que par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal de Metz a décidé de transférer à la SAREMM la mise en œuvre du projet des Coteaux de la Seille, par une concession d'aménagement d'une durée prévisionnelle de 12 ans.

La première phase des travaux a débuté, permettant la construction d'environ 250 logements. Elle nécessite des aménagements lourds, notamment d'accès et de plateformage, qui sont utiles aux tranches suivantes et dont les frais ne sont pas couverts entièrement par les cessions immobilières de cette première phase.

Ainsi, la SAREMM a sollicité auprès du Crédit Agricole de Lorraine l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant en principal de 1 700 000 € dont les principales caractéristiques sont définies ci-après :

Durée totale : 2 ans

Échéances : mensuelles

Taux : EURIBOR 3 MOIS (j-2) + 1.52 % Cape 1

Commission engagement : aucune

Frais de dossier : 1 700 €

Dans ce cadre, la SAREMM sollicite une garantie de prêt de la ville de Metz à hauteur de 80 %, soit 1 360 000 €.

Vu l'intérêt de l'opération et son bilan financier prévisionnel, il est proposé de donner une suite favorable à la demande présentée par la SPL SAREMM.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'ouverture de la ligne de trésorerie à contracter auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour un montant en principal de 1 700 000 € par la SAREMM sur une durée de 2 ans.
- **DE S'ENGAGER** au cas où la SAREMM ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer 80 % du paiement en ses lieu et place à la première demande

du Crédit Agricole de Lorraine par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement.

- **DE S'ENGAGER** à créer, en tant que besoin, des ressources suffisantes pour assurer le paiement des sommes dues au Crédit Agricole de Lorraine.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente, et en particulier le contrat à intervenir entre le Crédit Agricole de Lorraine et la SAREMM, la convention financière de garantie entre la Ville et la SAREMM et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait la mise en œuvre de la garantie.

**Intervention de : M. LEBEAU.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 47** M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

**Ne prennent pas part au vote : 3** M. LEBEAU, M. LIOGER (x2).

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 5** Mme FRITSCH-RENARD, M. PAYRAUDEAU, Mme SALLUSTI (x2), M. HETHENÈR.

---

**DCM N°13-01-18 : ZAC des Coteaux de la Seille - Avenant à la convention de concession d'aménagement entre la Ville de Metz et la SAREMM :**

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose que par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le traité de concession pour la réalisation de la ZAC des Coteaux de la Seille entre la Ville de Metz et la SAREMM. Cette concession est prévue pour une durée de 12 ans à compter du 03 avril 2012, date de notification par la Collectivité au Concessionnaire.

Les missions confiées à la SAREMM doivent ainsi permettre de mettre en œuvre le programme défini au dossier de création (acquisitions foncières, réalisation d'équipements publics, cession de terrains équipés notamment). Par ailleurs, la rémunération de la SAREMM est établie sur la base d'une annuité du 1/12 de la rémunération estimée dans le bilan financier prévisionnel de l'opération.

Sur les bases contractuelles fixées par la convention de concession d'aménagement (article 20.2) la rémunération de la SAREMM est globalement estimée à 3 115 226 €.

Ainsi, au regard de la rémunération établie ci-dessus (1/12 des 3 115 226 €) le forfait annuel est fixé à 260 000 € pour les exercices 2012 à 2016.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de concession d'aménagement et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 49** M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

**Ne prennent pas part au vote : 3** M. LEBEAU, M. LIOGER (x2)

**Voix contre :** /

**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 3** Mme FRITSCH-RENARD, M. PAYRAUDEAU, M. HETHENER.

---

**DCM N°13-01-19 : Vente d'une emprise foncière rue du Chanoine Morhain à Metz Borny :**

M. NZIHOU, Rapporteur, expose que Madame LAROUÏ Fatima domiciliée au 79 B rue du Général Metman envisage de clôturer sa propriété par un muret surmonté d'un grillage.

Dans cette perspective, elle sollicite l'acquisition partielle d'un mur mitoyen de soutènement des terres situé à l'arrière de sa propriété rue du Chanoine Morhain.

Le niveau haut des terres de la parcelle appartenant à l'intéressée s'élève à environ 1,5 m au-dessus de l'aire de retournement de la rue du Chanoine Morhain. Ce mur d'enceinte de l'ancien centre commercial constitue donc un soutènement des terres formant la propriété de Mme LAROUÏ.

Cette emprise est une dépendance du domaine public qui ne présente plus aucune utilité pour la Ville.

Il est donc proposé de céder au riverain intéressé ce bien d'environ 2 m<sup>2</sup> au prix de 50 €, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DECLASSER** et de céder l'emprise d'environ 2 m<sup>2</sup> correspondant à un mur mitoyen de soutènement situé rue du Chanoine Morhain, à distraire des parcelles cadastrées sous :

**BAN de BORNLY :**

Section BI – n° 247 – 9 m<sup>2</sup>

Section BI – n° 244 – 3681 m<sup>2</sup>

- **DE REALISER** cette transaction foncière pour le prix de 50 euros, conformément à l'évaluation du Service France Domaine ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 52** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 3** Mme FRITSCH-RENARD, M. PAYRAUDEAU, M. HETHENER.

---

**DCM N°13-01-20 : Modification des statuts de Metz Métropole en vue de la prise de la compétence facultative « création, gestion et entretien de sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) » :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération en date du 12 novembre 2012, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a décidé de se doter de la compétence « création, gestion et entretien de sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ».

Pour être effective, une telle extension des compétences de Metz Métropole devant toutefois donner lieu à modification statutaire, il importe donc, au sens de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales que les Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération se prononcent par des délibérations concordantes, en faveur du transfert de compétence envisagé, et ce, préalablement à l'établissement de l'arrêté préfectoral venant l'entériner.

Compte tenu de l'intérêt que peut présenter la création, la gestion et l'entretien de sentiers de randonnées à l'échelon de l'ensemble du territoire communautaire, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver en conséquence la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole liées au transfert de la compétence facultative « création, gestion et entretien de sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) »,
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle de prendre l'arrêté correspondant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ainsi que toute pièce ou document se rapportant à la présente affaire.

**Intervention de : M. PLANCHETTE.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 50** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre : /**

**Abstention : /**

**Absents au moment du vote : 5** Mme FRITSCH-RENARD, M. PAYRAUDEAU, M. HETHENER, Mme NICOLAS (x2).

---

**DCM N°13-01-21 : Signature d'une convention de partenariat relative aux modalités de collecte, ramassage et traitement des différentes sortes de bouchons pour l'Association "Vivre avec le Syndrome d'Ehlers-Danlos (SED)" :**

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose que le Syndrome d'Ehlers-Danlos, répertorié au titre des « maladies orphelines », se traduit par une atteinte d'origine génétique du tissu conjonctif touchant de nombreux organes, à laquelle se rattachent d'autres manifestations : vasculaires et neurovégétatives, digestives, obstétricales, urinaires, odonto-stomatologiques, ORL (audition, régulation de l'équilibre, olfaction), visuelles, et respiratoires.

Soucieuse de développer des actions favorisant le développement durable et de soutenir l'action d'associations œuvrant pour le bien-être des populations, la Ville de Metz propose de soutenir l'action de l'Association "VIVRE AVEC LE SED" qui, par son projet, contribue notamment au recyclage de matériaux non dégradables afin de financer du matériel (fauteuils roulants manuels et électriques, ordinateurs portables légers, séances de rééducation neuro cognitives,...) adapté aux personnes atteintes de ce syndrome. Cette association est partenaire de BOUCHON BONHEUR 67 puisque cette dernière procède à la revente des bouchons en échange d'aides pour l'association "VIVRE AVEC LE SED".

L'Association se propose de collecter dans chacune des 10 Mairies de Quartier réparties sur le territoire communal les différentes sortes de bouchons qui y auront été apportés par les Messins.

Il est proposé de signer la convention de partenariat jointe en annexe qui permet à la Ville de Metz de s'engager au côté de ladite Association qui a vocation à fournir du matériel informatique et locomoteur aux personnes atteintes du SED.

Cette convention régit les modalités de ce partenariat qui sera effectif jusqu'au 31 décembre 2013 et sera reconduit, le cas échéant, par tacite reconduction d'année en année.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative aux modalités de collecte, ramassage et traitement des différentes sortes de bouchons pour l'Association "Vivre avec le SED".

**Intervention de : M. MARECHAL.**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE**

**Voix pour : 53** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane , M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** /  
**Abstention :** /

**Absents au moment du vote : 2 M. PAYRAUDEAU, M. HETHENER.**

---

**DCM N°13-01-22 : Nuit Blanche 5 : Modification d'une participation financière :**

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose que par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal a accepté les participations financières d'entreprises et organismes privés à hauteur de 274 100 € dans le cadre du mécénat pour la Nuit Blanche 5, qui s'est déroulée le 5 Octobre 2012.

Parmi les participations prévues, celle de la Fondation d'Entreprises Brasserie KRONENBOURG se monte précisément à 1914 € au lieu de 3000 € initialement prévus.

Cette modification est liée au fait que la contribution financière accordée à la Ville de Metz était fondée sur une participation des internautes à un jeu organisé par la Fondation d'Entreprises Brasserie KRONENBOURG, le taux de participation conditionnant le montant de sa participation à Nuit Blanche 5.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCEPTER** la participation financière suivante pour la Nuit Blanche 5 :
  - Fondation d'Entreprises Brasseries KRONENBOURG : 1914 € au lieu de 3000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces se rapportant à cette opération.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice concerné.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE**

**Voix pour : 53** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Voix contre :** /  
**Abstention :** /



Absents au moment du vote : 2 M. PAYRAUDEAU, M. HETHENER.

---

**L'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2013 étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 00.**

---

**P.V dressé le 3 Juin 2013**

Le Président de séance,

**Dominique GROS**

Maire de Metz  
Conseiller Général de la Moselle

## ANNEXE

### ANNEXE 1 : Motion de Madame COLIN-OESTERLE :

#### CONSEIL MUNICIPAL DE METZ

Séance du 30 janvier 2013

MOTION déposée par Nathalie COLIN-OESTERLE,  
Conseillère Municipale

Objet: suppression de postes d'enseignants et d'administratifs  
dans l'académie de NANCY-METZ

#### Texte de la Motion

Alors que conformément aux annonces du gouvernement, l'ensemble des académies voit le nombre d'enseignants augmenter, le Ministère de l'Education Nationale vient de faire connaître le sort réservé à l'académie de Nancy-Metz pour la rentrée 2013, seule académie métropolitaine à se voir amputée de 76 postes d'enseignants et 8 postes administratifs, soit 84 postes au total.

Dès lors la ville de Metz sera directement impactée par cette décision.

Notre Région et notre Ville, déjà durement touchées par la crise, se voient donc réserver un traitement tout à fait discriminatoire.

En effet, 60.000 créations de postes sont annoncées, dont 8281 créations nettes d'enseignants pour la rentrée 2013; il est donc tout à fait anormal que nos enfants ne bénéficient pas de cette mesure.

Le Conseil Municipal de Metz demande donc solennellement au Ministre de l'Education Nationale de revenir sur cette décision, injuste au regard du traitement réservé à toutes les autres académies quelle que soit leur situation démographique, et de ne pas réserver un sort particulier aux enfants de notre territoire messin.

